



parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur



@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo

LICENCES

CPGE

DN-MADE

BTS et
DUT
+ DCG

De nombreuses
écoles
spécialisées
ingénieur,
commerce, art,
architecture,
audiovisuel,
multimédia...

Nouveauté

Parcours d'accès
aux études de
santé
(PASS & L.AS)



IFSI et EFTS +
Institut de
formations aux
professions
paramédicales
(orthophoniste,
psychomotricien,
ergothérapeute,
technicien
laboratoire...)

Nouveauté

Sciences
po / IEP

Nouveauté

Mise à niveau
Hôtellerie et
écoles privées
de ce secteur

Nouveauté

IAE

Le calendrier 2020 en trois étapes

Novembre 2019 > Janvier 2020
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

22 Janvier > 12 mars 2020
Je formule mes vœux
Jusqu'au 2 avril
Je finalise mon dossier

2

19 Mai > 17 Juillet 2020
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

3

Nov. Déc. Janvier 2020 Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept.

Judi 12 mars :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

ETAPE 2 : INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

22 janvier > *12 mars* > 2 avril 2020

S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

Du 22 janvier
au 12 mars
inclus

Les éléments nécessaires à l'inscription :

- > Une **adresse électronique valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** : identifiant national élève : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

Important : renseigner un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. **Les parents ou tuteurs légaux** peuvent également renseigner leur numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.

FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier
au 12 mars
inclus

- > **Des vœux motivés** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- > **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure
- > Pour des **formations sélectives** (Classe prépa, BTS, DUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licence, PASS)

***Conseil** : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives*

- > **Jusqu'à 10 vœux**

***Conseil** : éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2019, les candidats ont formulé 9 vœux en moyenne)*

- > **Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage**

LES VŒUX MULTIPLES

Du 22 janvier
au 12 mars
inclus

- > **Un vœu multiple correspond à un vœu** parmi les 10 vœux possibles.
- > **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.** Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.
- > **Les lycéens peuvent faire jusqu'à 20 sous-vœux** pour l'ensemble des vœux multiples

A noter: pour les écoles de commerce/management ou d'ingénieurs qui recrutent sur concours commun, les IFSI, les formations paramédicales regroupées, les EFTS, les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France et le réseau des 7 Sciences Po / IEP qui recrutent sur concours commun, **le nombre de sous-vœux n'est pas limité et ils ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé.**

LES FORMATIONS CONCERNÉES PAR LES VŒUX MULTIPLES

- **BTS, DUT, classes prépa, DN MADE**
- **DCG** (diplômes de comptabilité et de gestion)

A savoir : pour l'ensemble de ces formations, vous pouvez faire jusqu'à 20 sous-vœux pour l'ensemble des vœux multiples.

- **Les IFSI (instituts de formation en soin infirmier) et les formations d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse (pour la plupart d'entre elles)**
 - > Ils sont regroupés à l'échelle territoriale (au niveau de l'université)
 - > Un vœu multiple correspond à un regroupement d'établissements. Chaque établissement correspond à un sous-vœu et **le nombre de sous-vœux est illimité.**

Exemple : Vous demandez au sein du regroupement de formations d'orthophonie. L'UFR de Tours est regroupé **ne formation** avec 3 autres établissements (Bretagne occidentale, Nantes, Rennes1). Cette demande compte pour 1 vœu multiple. Vous choisissez au sein de ce regroupement les établissements que vous souhaitez parmi les 4 proposés.

- > **A savoir : vous pouvez formuler 5 vœux multiples maximum par type de formations**

- **Les écoles d'ingénieurs / de commerce et de management qui sont regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun** : Formulation d'un vœu multiple pour un concours. Chaque école correspond à un sous-vœu et **le nombre de sous-vœux est illimité.**
- **Le réseau des 7 Sciences Po/IEP qui sont regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun (Aix, Lille, Lyon, Rennes, St Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse)** : Formulation d'un vœu multiple pour le concours commun (constitué d'épreuves écrites). Chaque IEP correspond à un sous-vœu et **le nombre de sous-vœux est illimité.**
- **Les EFTS (établissements de formation en travail social) sont regroupés par diplôme d'Etat à l'échelle nationale** : Formulation d'un vœu multiple par DE. Chaque EFTS correspond à un sous-vœu et **le nombre de sous-vœux est illimité.**
- **Les parcours spécifiques « accès santé » en Ile-de-France sont regroupés à l'échelle régionale** : Chacune des 7 UFR médicales de la région correspond à un sous-vœu et **le nombre de sous-vœux est illimité.**

FOCUS SUR LES PARCOURS D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ

Nouveauté
2020

L'objectif : diversifier les profils des étudiants et garantir des poursuites d'études et perspectives d'insertion variées

Trois principes :

- > Possibilité d'accéder aux études de santé après une, deux ou trois années d'études à l'université ou de poursuivre vers un diplôme de licence
- > Deux chances pour candidater aux études de santé tout au long de son parcours de 1^{er} cycle
- > Admission en filière santé sous conditions des notes obtenues et éventuellement d'épreuves complémentaires (modalités différentes selon les universités)

Deux parcours proposés sur Parcoursup cette année par les universités pour accéder aux études de maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (dentaire), pharmacie ou kinésithérapie :

Une licence disciplinaire avec option « accès santé » (L.AS)

Exemple univ Orléans: licence Sciences de la Vie-Chimie, Math-Physique, Math-Informatique, avec des enseignements supplémentaires liés à l'option santé

Exemple univ Tours: licence Chimie, Sciences de la vie, Economie, Psychologie

Un parcours spécifique « accès santé » (PASS) avec une option d'une autre discipline (mineure)

Exemple univ Tours: PASS option Sciences de la Vie, Physique, Mathématiques, Chimie, Economie, Psychologie

FORMATIONS EN APPRENTISSAGE

- > Il est possible de formuler jusqu'à 10 vœux en apprentissage, en plus des 10 vœux autorisés pour des formations sous statut d'étudiant (10 sous-vœux maximum autorisés).
- > La saisie des vœux pour des formations en apprentissage est possible à partir du **22 janvier 2020**. Les établissements peuvent autoriser la saisie des vœux au-delà du 12 mars (dans certains cas jusqu'au 11 septembre 2020), la date-limite de saisie des vœux varie donc selon les choix des établissements.
- > Pour plus d'informations, retrouvez, dès le 22 janvier 2020, le tuto « Comment formuler ses vœux en apprentissage », sur parcoursup.fr.

FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au
2 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent obligatoirement :

- > **Compléter leur dossier** : saisie du projet de formation motivé pour chaque vœu formulé, de la rubrique « préférence et autres projets » et des éventuelles pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > **Confirmer chacun de leurs vœux**

Si un vœu n'est pas confirmé avant le 2 avril 2020 (23h59- heure de Paris), le vœu ne sera pas examiné par la formation

LA RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

Jusqu'au
2 avril inclus

Cette rubrique permet au candidat de renseigner des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et qu'il souhaite porter à la connaissance des formations qui vont étudier son dossier :

- > expérience d'encadrement ou d'animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > ouverture au monde (pratiques sportives et culturelles)

Cette rubrique est facultative mais c'est un atout supplémentaire pour le lycéen : elle permet de se démarquer, de parler davantage de soi et de mettre en avant des qualités, compétences ou expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires.

LA RUBRIQUE « PRÉFÉRENCE ET AUTRES PROJETS »

Jusqu'au
2 avril inclus

Cette rubrique est composée de 2 parties distinctes qui doivent obligatoirement être renseignées pour finaliser le dossier candidat :

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases **ses préférences entre les vœux formulés ou pour un domaine particulier**. (informations très utiles pour les commissions académiques qui à partir de début juillet accompagnent les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission durant la phase d'admission).
- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations **hors Parcoursup**. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

- Pour chaque vœu saisi par l'élève, via la **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque formation choisie par l'élève :
 - le professeur principal donne un avis sur ses compétences transversales
 - le proviseur donne un avis sur la capacité à réussir de l'élève

La fiche Avenir comprend pour chaque vœu :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
 - Les appréciations complémentaires du professeur principal
 - l'avis du chef d'établissement
-
- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par le lycéen dans son dossier à **partir du 19 mai 2020**

EXPÉRIMENTATION « ACCÈS DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN STS »

- > Une expérimentation au service des bacheliers professionnels pour améliorer leur accès en STS, filière d'enseignement supérieur dans lesquelles ils réussissent davantage
- > Pour les élèves concernés par l'expérimentation qui demandent une STS, le conseil de classe se prononce sur chaque spécialité de BTS demandée
- > Lorsque le conseil de classe donne un avis favorable sur l'orientation du candidat, le chef d'établissement indique dans la fiche Avenir que la capacité de l'élève à réussir est « très satisfaisante »

ETAPE 3 : PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

19 mai – 17 juillet 2020

RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

A partir du
19 mai

- > **Le 19 mai 2020** : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé.
- > Il reçoit des réponses au fur et à mesure.
- > Il doit répondre à TOUTES les propositions d'admission reçues, en respectant les délais de réponse indiqués.
- > Lorsqu'il accepte une proposition d'admission, il peut conserver les vœux en attente qui l'intéressent davantage. Il ne peut pas accepter 2 propositions en même temps.
- > **Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin et suspension des délais de réponse aux propositions**

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

> **Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :**

- **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle**
- **par notification sur l'application Parcoursup** préalablement installée sur son portable
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

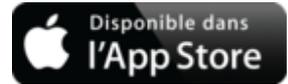
Info : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

> **L'application Parcoursup:**

- elle permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- **elle sera téléchargeable** avant le 19 mai sur



et



Phase d'admission

- A partir du 19 Mai -



Je consulte dans mon dossier parcoursup les réponses des formations demandées

4 propositions possibles des établissements pour chaque vœu

[oui]

Le candidat est admis dans la formation

[oui si]

Le candidat est admis dans la formation, seulement s'il accepte les remédiations pédagogiques proposées par l'établissement (licences non sélectives)

[en attente]

Le candidat est admis dans la formation si seulement des places se libèrent (en fonction de son rang dans la liste d'attente)

[non]

Le candidat n'est pas admis dans la formation (formations sélectives)



Exemple pour une élève de Terminale ST2S: 5 vœux étudiant, 4 sous vœux étudiant dont 5 sous vœux pour les formations paramédicales (les sous-vœux pour ces dernières ne sont pas comptabilisés), 1 vœu apprenti

BTS ESF



- Lycée J. de Beauce Chartres (28)
- Lycée Jean Rostand Caen (14)

**DUT Carrières Sociales
option Assistante sociale**



- IUT Bobigny (93)
- IUT du Havre(76)

IFSI CH de Chartres



- IFSI Chartres
- IFSI Dreux

IFSI CH de Rambouillet



- IFSI Rambouillet (78)
- IFSI CH A. Mignot Versailles (78)

DE Technicien de laboratoire



- IFTLM CHRU de Tours (37)

**BTS SP3S
en apprentissage**



Lycée H. Poincaré Palaiseau (91) inscription en parallèle au CFA académique de Versailles (entretien de recrutement)

Exemple pour un élève de Terminale Bac Pro : 4 vœux étudiant, 6 sous vœux étudiant
 (les sous-vœux pour les formations paramédicales ne sont pas comptabilisés), **1 vœu**
apprenti

- | | | |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BTS Electrotechnique |  | <ul style="list-style-type: none"> - Lycée J. de Beauce Chartres (28) - Lycée B. Franklin Orléans (45) |
| BTS Maintenance des véhicules
option voitures particulières |  | <ul style="list-style-type: none"> - Lycée J. de Beauce Chartres (28) - Lycée Le Mans Sud Le Mans (72) |
| DUT GE2I |  | <ul style="list-style-type: none"> - IUT de Chartres (28) sur épreuves orales ou entretien |
| CPGE TSI
(en 3 ans réservé aux bacheliers Pro) |  | <ul style="list-style-type: none"> - Lycée Monge Chambéry (73) <p style="text-align: right; color: red;">avec internat</p> |
| IFSI CH de Chartres |  | <ul style="list-style-type: none"> - IFSI Chartres - IFSI Dreux |

BTS Systèmes numériques  **AFTEC Formation CFA de Châteaudun**
option informatique et réseaux en apprentissage



COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

> Les **délais à respecter** pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Entre le 19 et le 23 mai 2020 inclus** : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 19 mai 2020 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 23 mai 2020 inclus.

- **Le 24 mai 2020** : vous avez 4 jours pour répondre (J+3)
- **À partir du 25 mai 2020** : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)

A savoir :

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.

Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission (sauf celle éventuellement déjà acceptée) et ses vœux en attente sont considérés comme abandonnés

L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

> Quand ?

A partir du 19 mai 2020

Nouveauté
2020

> Pour qui et pourquoi ?

Pour les candidats ayant des vœux en attente

Pour gagner en tranquillité : plus besoin de se connecter à la plateforme

A noter : le répondeur automatique est une option facultative.

> Comment ?

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

UN POINT D'ÉTAPE OBLIGATOIRE FIN JUIN

>Quand ?

Du 29 juin au 1^{er} juillet

>Pour qui et pourquoi ?

Pour les seuls candidats ayant des vœux en attente (qu'ils aient accepté ou non une proposition d'admission)

A noter : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés. Il en est de même pour ceux qui ont activé l'option « répondeur automatique ».

Pour faire le point sur votre dossier

>Comment ?

Les candidats doivent se connecter et indiquer (avant le 1^{er} juillet 23h59, heure de Paris) les vœux en attente qui les intéressent toujours

DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

A partir du
22 janvier

> **Le numéro vert : 0 800 400 070**

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Les réseaux sociaux pour rester informé :**

 **@Parcoursup_info**

 **@Parcoursupinfo**

 **@Devenir Etudiant**

TERMINALES 2019-2020.FR

Un site dédié à l'orientation

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, études de santé...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers

The screenshot shows the website interface for 'TERMINALES 2019/2020'. At the top, there are logos for the French Republic, the Ministry of National Education and Youth, and the Ministry of Higher Education, Research, and Innovation. The main header includes the text 'TERMINALES 2019/2020' and '5 ÉTAPES POUR MON PARCOURS VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR', along with the 'onisep MON ORIENTATION EN LIGNE' logo.

The interface is divided into five steps, each with an icon and a title:

- ÉTAPE 1:** Icon of a map. Title: 'J'explore les possibles'. Below it, a list of links: '10 conseils pour s'orienter', 'Que faire après mon bac?', 'Rechercher un métier', 'Info filières', and 'Découvrir le monde professionnel'.
- ÉTAPE 2:** Icon of a building. Title: 'Je découvre les formations et les parcours'.
- ÉTAPE 3:** Icon of a lightbulb. Title: 'J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix'.
- ÉTAPE 4:** Icon of headphones. Title: 'Je souhaite en parler'.
- ÉTAPE 5:** Icon of a hand pointing to a screen. Title: 'Je prépare mon entrée dans la vie étudiante'.

Documents et lieux ressources

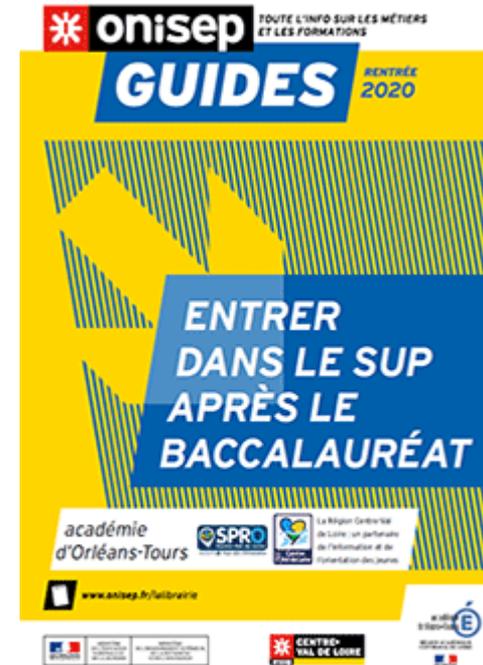
- Journées Portes Ouvertes
- Salons de l'orientation
- RDV Psy EN (au lycée ou au CIO)

Sites internet :

- www.onisep.fr
- [terminales 2019-2020.fr](http://terminales.2019-2020.fr)
- Parcoursup.fr
- www.fun-mooc.fr

Autres ressources :

- « Après le bac » spécial parents sur www.onisep.fr



Brochure régionale Après le baccalauréat

Déjà distribuée dans les classes
Téléchargeable sur www.onisep.fr



PERMANENCES

DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

> Au lycée :

Mme Frain : mercredi matin, jeudi matin et vendredi après-midi

Mme Le Moal : mardi

Mme Sibade : Lundi matin, jeudi après-midi et vendredi matin

Prise de rendez-vous à la vie scolaire

> Au CIO de Chartres :

Lycée Jehan de Beauce

Sur rendez-vous au 02.38.83.49.96





parcoursup.fr

 [@Parcoursup_info](https://twitter.com/Parcoursup_info)

 [@Parcoursupinfo](https://facebook.com/Parcoursupinfo)

etudiant.gouv.fr

  [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION